

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
03 SEPTEMBRE 2018 à 20 heures 30

Convocation du 28 août 2018

Etaient présents : Mme Luce ADAM, M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Agnès CHALUMEAU, M. François CORDIER, Mme Denise DARTEIL, Mme Sylvie GALHAUT, M. William GÉRAUD, Mme Sandrine HUBLAIN, M. Jean-Paul JUSTEAU, M. Michaël LOUVET, Mme Christelle LOUVIOT, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MÉTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Mickaël MORINIERE, M. Fabien NEAU, M. Marc OGÉREAU, M. Nicolas OGÉREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOUIN, M. Noël ROBICHON, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

Excusé : B.BOUTIN pouvoir à F.S.de SACY

Absente : S.HUBLAIN

Secrétaire de séance : Michaël LOUVET

Arrivée de Monsieur Marc MARTIN à 20h45 et de Monsieur Nicolas OGÉREAU à 20h50

A rajouter à l'ordre du jour :
Vente débroussailleuse Kuhn

Délibération charte entretien des espaces publics sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec Syndicat Layon Aubance Louets de Maine-et-Loire concernant la charte d'entretien des espaces publics sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, approuve le projet de convention et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Délibération élection d'un nouvel adjoint ou non en remplacement de Madame Marie Christine FROGER, démissionnaire

Suite à la démission de Madame Marie Christine FROGER, adjointe, Madame le Maire demande au conseil municipal s'il convient d'élire un nouvel adjoint.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions, décide l'élection d'un nouvel adjoint pour suite à la démission de Madame Marie Christine FROGER.

Election d'un adjoint

Sous la présidence de Madame SILVESTRE DE SACY Françoise, le conseil municipal a été invité à procéder éventuelle à l'élection d'un adjoint en fonction de la décision de remplacer Madame Marie Christine FROGER démissionnaire.

Seule candidate madame Sophie METAYER
L'élection de l'adjoint a lieu à bulletin secret :

Résultat du premier tour de scrutin :

23 votants, 0 bulletins déclarés nuls, pour le nombre de suffrages exprimés, majorité absolue :

Proclamation des résultats :

Madame Sophie METAYER : 18 voix

Monsieur Marc MARTIN : 1 voix

Monsieur Mickaël MORINIÈRE : 1 voix

3 votes blancs

A été proclamée adjointe et immédiatement installée Madame Sophie METAYER

Délibération élection d'un nouveau membre pour le SIVOS Tuffalun-Doué-En-Anjou suite à la démission de Madame Marie Christine FROGER

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission d'un conseil municipal, adjoint et membre élu au SIVOS –Tuffalun-Doué-en-Anjou, il convient de prévoir la désignation d'un nouveau membre.

Une seule candidate : madame Luce ADAM élue par 22 voix et 1 vote blanc

Délibération convention avec l'association Familles Rurales pour l'occupation de salles communales par le centre de loisirs

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec l'association Familles Rurales pour l'occupation de salles communales par le centre de loisirs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le projet de convention et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Délibération avenant travaux isolation mairie déléguée de Louerre

Lot n° 8 peinture

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant n°1 (SARL Norbert PAILLAT, lot n° 8 peinture) au marché de travaux isolation mairie déléguée de Louerre, sur la commune de Tuffalun.

Marché initial : 8 095.20 € TTC

Avenant : - 3 520.80 € TTC (moins-value)

Soit un total de : 4 574.40 € TTC

Avenant : + 3 876.00 € TTC (plus-value)

Soit un total de 8 450.40 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, voix contre, abstention, émet un avis favorable à l'avenant n° 1 de la SARL Norbert PAILLAT pour une moins-value d'un montant de 3 520.80 € et une plus-value d'un montant de 3 876.00 € TTC soit un total général de plus-value de 355.20 €, pour un montant total de travaux de 8 540.40 € et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération appel d'offres travaux réaménagement de la mairie déléguée d'Ambillou-Château

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU, Conseiller Municipal, étant concerné par ce dossier quitte la séance.

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres pour les travaux de réaménagement de la mairie déléguée d'Ambillou-Château.

Les entreprises par lot retenues ainsi que les montants par la commission d'appel d'offres sont :

lot	Entreprise	H.T.	TTC
1 désamiantage	SARL Justeau Frères de Louresse-Rocheménier	18 614.00 €	22 336.80 €
2 gros oeuvre	SARL Justeau Frères de Louresse-Rocheménier	15 000.00 €	18 000.00 €
3 menuiseries extérieures et intérieures	Misandeau Bois de Brissac-Quincé	29 201.92 €	35 042.30 €
4 cloison sèche - Faux plafonds - isolation	SARL Roux de Doué-La-Fontaine	11 833.63 €	14 200.36 €
5 peinture – revêtements muraux	Norbert PAILLAT de Yzernay	20 036.24 €	24 043.49 €
6 plomberie - chauffage	Hervé Thermique de Saint Lambert des Levées	18 725.93 €	22 471.12 €
7 électricité VMC	Agelec de Doué-la-Fontaine	32 196.86 €	38 636.23 €
	TOTAL	145 608.58 €	174 730.30 €

Le Conseil Municipal par voix pour, voix contre, abstention, confirme ou non le choix de la commission d'appels d'offres pour les entreprises ci-dessus précisées, par lot, ainsi que les montants des travaux et charge Madame le Maire signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération appel d'offres travaux de voirie programme 2018

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal du résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie programme 2018.

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU, Conseiller Municipal, étant concerné par ce dossier quitte la séance.

L'entreprise COLAS d'Angers est retenue par la commission d'appel d'offres, pour un montant total de travaux de 157 635.80 € H.T. soit 189 162.96 € TTC.

Le Conseil Municipal par 23 voix pour, voix contre, abstention, confirme le choix de l'entreprise COLAS d'Angers pour un montant total de travaux de 157 635.80 € H.T. soit 189 162.96 € TTC et charge Madame le Maire signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

Délibération indemnité agent de maîtrise

Annule et remplace la délibération du 9 juillet 2018 numéro 2018-78

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à compter du 1^{er} septembre 2018, un agent de maîtrise et non un adjoint technique principal de 1^{ère} classe (suite à un changement de grade) est recruté par voie de mutation aux services techniques.

Il conviendrait de lui attribuer une indemnité administrative et de technicité à hauteur de 50.00 € par mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, accepte le versement d'une indemnité administrative et de technicité de 50.00 € par mois, à compter du 1^{er} septembre 2018 et autorise Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Délibération convention compétence eau pluviale

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire concernant la convention de mandat pour l'exercice de la compétence eau pluviale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, approuve le projet de convention et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Délibération vente de matériel débroussailleuse Kuhn

Monsieur Nicolas OGÉREAU, Maire délégué de la commune de Noyant la Plaine, fait part au conseil municipal de la vente en l'état et sans garantie de matériel technique, à savoir :

- 1 débroussailleuse Kuhn pour la somme totale de 5 500,00 €, payée par chèque comme suit : Monsieur et Madame MASSE Philippe, domiciliés 331 rue de Chanteloup, 49260 VAUDELNAY pour la somme de 2 750,00 €.
- SCEV Françoise et Philippe MASSE, 331 rue de Chanteloup, 49260 VAUDELNAY pour la somme de 2 750.00 €.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal, par 22 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention, autorise Madame le Maire à procéder à la facturation de ce matériel.

Questions diverses :

Point sur les travaux d'accessibilité de la résidence autonomie. Dossier suivi par Sophie Métayer, Dimitri Rabouin et Noël Robichon.